

## **DELIBERATION : 2022-02-33**

### **OBJET : Tarification séjours Été 2022 – Accueils Collectifs de Mineurs CCAPV**

L'an deux mil vingt-deux et le douze avril à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

IACOBBI Christophe

Allos :

LANTELME Michel  
PELLISSIER Stéphane  
BIANCO Philippe

Angles :

BAC Aimé

Annot :

COZZI Marion  
FENOUIL Jean  
FALASHI Sandra  
MAZZOLI Jean  
RIGAULT Philippe

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis  
VIVICORSI Pierre-Louis

Beauvezer :

Blieux :

COLLOMP Gérard

Braux :

Castellane :

LIPERINI Bernard  
VINCENT Jean-Marc  
TILLEMANN Line  
MARANGES Philippe  
JONKER Nina  
GOLE Jean-Paul

Castellet-les-Sausses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

RALL Evelyne

Clumanc :

VIALE Thierry

Colmars les Alpes :

Demandolx :

Entrevaux :

GUIBERT Lucas  
COTTON Daniel  
DONNINI Gérard  
BONIFASSI Eric

La Garde :

LAUGIER Joël

La Mure Argens :

DELSAUX Alain

La Palud sur Verdon :

BIZOT-GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :

MARTORANO Robert

Le Fugeret :

PESCE André

Méailles :

LAUTARD Yvan

Moriez :

COULLET Alain

Peyroules :

CLUET Frédéric

Rougon :

AUDIBERT Maxime

Saint André les Alpes :

PRATO Serge  
VACCAREZZA Francine  
GIRAUD Sophie  
GERIN-JEAN François

Saint Benoît :

LAUGIER Maurice

Saint Jacques :

Saint Julien du Verdon :

COLLOMP Thierry

Saint Lions :

Saint Pierre :

Sausses :

Senez :

Soleilhas :

Tartonne :

Thorame-Basse :

Thorame-Haute :

SGARAVIZZI Jean-Marie

Ubraye :

ROUSTAN Claude

Val de Chavagne :

ONCINA Anabel

Vergons :

JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

Absents représentés : M. GARNIER Brice ayant donné pouvoir à M. GOLE Jean-Paul; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. PESCE André ; Mme CHEVALLEY Emily ayant donné pouvoir à Mme JONKER Nina; Mme SURLE-GIRIEUD Magali ayant donné pouvoir à M. CLUET Frédéric; M. BARBAROUX Christophe ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel; M. DROGOU Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude ; Mme PONS-BERTAINA Viviane suppléée par M. LAUTARD Yvan ; M. AUDIBERT Jacques suppléé par M. AUDIBERT Maxime; Mme ISNARD Madeleine ayant donné pouvoir à M. MARTORANO Robert; M. PATRICOLA Sauveur ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge ; M. OTTO-BRUC Thierry suppléé par M. SGARAVIZZI Jean-Marie ; M. ROUX Laurent ayant donné pouvoir à M. SGARAVIZZI Jean-Marie;

Absents excusés : M. GAGLIO Baptiste; Mme CHAILLAN Alix ; M. DAGONNEAU Frank ; M. DURAND Gilles ; M. LOMBARD Jean-Pierre ; M. SILVY Jean-Louis ; M. BICHON Bruno

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Martial

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

**Objet : Tarification séjours Été 2022 – Accueils Collectifs de Mineurs CCAPV**

**Exposé**

Dans un souci de faire évoluer et de diversifier l'offre de service des accueils collectifs de mineurs sur l'ensemble du territoire, les membres de la Commission Enfance Jeunesse ont exprimé, en séance du 15 juin 2021, leur souhait de favoriser l'organisation de séjours et les échanges et mutualisations entre les différents centres de loisirs.

Une première expérience s'est concrétisée en août 2021 lors d'un séjour organisé en partenariat entre l'accueil collectif de mineurs de St André les Alpes / Barrême et celui de l'AEP Le Roc.

Pour prolonger cette démarche, il vous est proposé cette année l'organisation de deux séjours en période estivale. Les modalités d'organisation répondront bien évidemment aux exigences fixées par la réglementation des accueils collectifs de mineurs et les protocoles sanitaires en vigueur.

Le portage de l'un des séjours réunira les accueils collectifs de mineurs multi-sites d'Annot – Entrevaux et d'Allos. Une déclaration de séjour spécifique sera effectuée.

Le second séjour sera conduit en association comme en 2021 entre l'accueil collectif de mineurs multi-sites de Barrême – Saint André les Alpes et celui de l'AEP Le Roc. Aucun transfert de responsabilités ne sera réalisé, une déclaration de séjour sera effectuée indépendamment par chaque structure.

La durée et la date des deux séjours seront identiques, puisqu'ils auront lieu du 1<sup>er</sup> au 5 Août 2022.

**Descriptif du séjour ACM Annot- Entrevaux / ACM Allos**

Le séjour se déroulera à St Vincent les Forts (5 jours – 4 nuits) et concernera un groupe de 24 enfants de 6 à 12 ans. Les enfants seront hébergés en pension complète dans le centre de vacances et de loisirs de la ville d'Aubagne en Ubaye-Serre-Ponçon se trouvant aux abords du lac de Serre-Ponçon et à proximité du village de St Vincent les Forts.

La direction sera assurée à distance par l'ACM Annot – Entrevaux et l'encadrement sur place par une direction adjointe et deux animateurs.

Les objectifs pédagogiques seront centrés sur le lien social et le vivre ensemble dans un nouveau lieu, à travers des « expériences de vie ».

Les enfants pourront développer leur autonomie dans un cadre de vie différent et adhérer à la vie collective dans des actions communes adaptées au lieu du séjour. Des activités autour du lac de Serre-Ponçon, les circuits de randonnées et la découverte de la richesse patrimoniale seront favorisées : balade aqua-ludique, trottinette tout terrain, canoé.

Ces activités seront encadrées par des moniteurs brevet d'état. Des activités à dominante culturelle compléteront la découverte de leur lieu de vie pendant le séjour.

Le budget prévisionnel de ce séjour s'établit comme suit :

| BUDGET PREVISIONNEL SEJOUR ACM ANNOT/ENTREVAUX/ALLOS |          |                        |            |
|------------------------------------------------------|----------|------------------------|------------|
| SEJOUR MONTAGNE :                                    |          | enfants                | animateurs |
|                                                      |          | 24                     | 3          |
|                                                      | DEPENSES |                        | RECETTES   |
| Transport                                            | 1 150.00 | Participation familles | 3 450.00   |
| Forfait pension complète                             | 4 065.00 | PSO CAF                | 402.00     |
|                                                      |          | CTG CAF                | 414.00     |
| Activités pédagogiques                               | 2 565.00 | Autofinancement        | 3 514.00   |
|                                                      |          |                        |            |
|                                                      | 7 780.00 |                        | 7 780.00   |

### Descriptif du séjour ACM Barrême – Saint André les Alpes / AEP Le Roc

Le séjour se déroulera à la mer, lac ou rivière (le lieu reste à définir) en demi-pension et concernera un groupe de 10 jeunes de 10 à 13 ans pour chaque ACM. Un temps de rencontre, entre les jeunes des accueils collectifs de mineurs, sera organisé le 1er août, le départ aura lieu le 2<sup>ème</sup> jour. (5 jours – 3 nuits)

L'objectif 2021 de créer du lien entre des groupes de jeunes du territoire ayant été atteint avec enthousiasme, la motivation des jeunes pour reconduire cette expérience en 2022 a conduit à proposer le renouvellement de ce partenariat.

La direction sera assurée à distance par la directrice de l'ACM de rattachement et quatre animateurs sur place (2 animateurs par structure).

Les objectifs pédagogiques seront axés autour de la sensibilisation des enfants au milieu naturel et au respect de l'environnement, la découverte du camping et la création de lien avec d'autres jeunes du territoire, la découverte et la pratique d'activités de plein air encadrées par des moniteurs habilités.

Le budget prévisionnel de ce séjour s'établit comme suit :

| BUDGET PREVISIONNEL SEJOUR ACM Saint André-Barrême /AEP LE ROC |          |                        |            |
|----------------------------------------------------------------|----------|------------------------|------------|
| SEJOUR EAU :                                                   |          | enfants                | animateurs |
|                                                                |          | 10                     | 2          |
|                                                                | DEPENSES |                        | RECETTES   |
| Transport                                                      | 1 150.00 | Participation familles | 1 438.00   |
| Forfait pension complète                                       | 1 499.00 | PSO CAF                | 126.00     |
|                                                                |          | CTG CAF                | 134.00     |
| Activités pédagogiques                                         | 480.00   | Autofinancement        | 1 431.00   |
|                                                                |          |                        |            |
|                                                                | 3129.00  |                        | 3 129.00   |

La proposition de participation des familles, par enfant, aux frais de séjour est la suivante :

Cette grille tarifaire intègre 4 niveaux de participation financière, selon la situation du foyer.

Envoyé en préfecture le 14/04/2022

Reçu en préfecture le 14/04/2022

Affiché le

ID : 004-200068625-20220412-2022\_02\_33-DE

|                    | QF < 450 | QF entre 451 et 700 | QF entre 701 et 950 | QF > 951 |
|--------------------|----------|---------------------|---------------------|----------|
| Facturation séjour | 110      | 125                 | 155                 | 185      |

### Décision

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- **D'ADOPTER** la tarification des séjours ci-avant exposée pour chaque enfant participant aux séjours proposés en 2022,
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Cette décision est adoptée à l'unanimité  
Fait et délibéré à Saint André les Alpes,  
Le 12 avril 2022  
Le Président,



Maurice LAUGIER